



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

007-2023- Demande de subvention – STEP DE CAUSSES ET VEYRAN

M. le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la vétusté des ouvrages de traitement et de leur faible efficacité, vu le rapport de manquement administratif reçu de la DDTM en 2019, le service des eaux de la CCAM envisage la création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Causses et Veyran avec pour objectif de satisfaire aux exigences règlementaires épuratoires.

Le montant total de l'opération est estimé à 900 000 € HT

Le Président demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer les demandes de subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Départemental, de l'agence de l'eau et de la DETR pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'eau et DETR au titre de la programmation 2023 pour la réalisation de cette opération.

AUTORISE le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

 